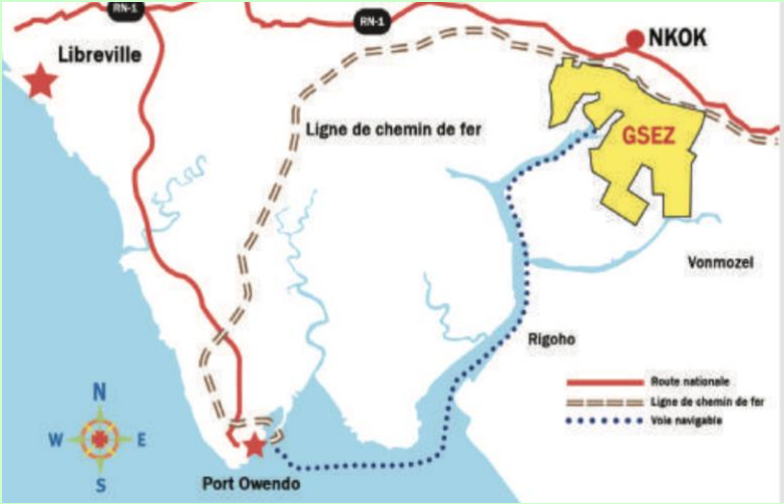


Date de dernière mise à jour de la fiche : Octobre 2021

Pays	Gabon
Nom de la zone	Nkok
Caractéristiques générales	
Degré d'opérationnalité de la zone	Opérationnelle
Date de création (texte de loi)	2011
Adresse postale	(une vingtaine de kilomètres de Libreville)
Adresse internet	http://aazerp.ga
Nature de la zone franche	Zone économique à régime privilégié (ZERP)
	
Gouvernance	
Organisme de tutelle	
Organisme gestionnaire	GSEZ (« Gabon Special Economic Zone »), joint-venture née en 2010 du partenariat public-privé (PPP) entre l'Etat gabonais et la société singapourienne OLAM
Origines et montants des financements	140 Meuros financés par OLAM à 60 %
Caractéristiques physiques	
Surface	Phase 1 : 550 ha Phase 2 (en cours de construction) : 1126 ha. Zone commerciale et zone industrielle : 560 ha. Zone résidentielle : 44 ha.

Autres caractéristiques spécifiques	<p>Alimentation électrique à partir d'une centrale de 70 MW.</p> <p>L'eau à usage industriel provient de plusieurs puits de forage. L'alimentation se fait à partir de 2 cuves d'une capacité de stockage de 6 millions de litres.</p> <p>L'usine de traitement des eaux usées d'une capacité de 5 millions de litres est disponible et conforme aux standards requis par le Ministère de l'Environnement.</p> <p>Le service de télécommunication est dispensé par des opérateurs privés. La zone est connectée à un service internet haut débit SAT3/ WASC vitesse de fibre optique.</p> <p>Le terminal à conteneurs a une capacité de stockage d'environ 1 500 d'EVP.</p>
Projets d'extension	
Conditions d'accès à la zone	
Port maritime le plus proche	Port Owendo
Temps de transport	<p>La liaison avec l'intérieur du pays se fait via la ligne de chemin de fer du Transgabonais. Elle relie la capital Libreville aux autres villes du pays.</p> <p>La liaison entre le port d'Owendo (principal port du pays) et la ZES se fait par voie fluviale sur une distance de 18 km, par la route sur 35 km et par voie ferrée sur 21 km.</p>
Description des activités de la zone	
Spécialisation sectorielle de la zone	Agroforesterie (commerce et la transformation du bois). On y trouve aussi des entreprises de sidérurgie, de métallurgie, d'agro-industrie, de chimie ou de matériaux de construction.
Nombre d'entreprises implantées dans la zone	<p>Octobre 2021 : 143 investisseurs venus de 18 pays.</p> <p>Octobre 2021 : 96 entreprises sont actives dans la ZES dont 68 dans le secteur du bois (séchage, sciage, rabotage, déroulage, placage et fabrication de meubles).</p>
Noms et domaines d'activité des entreprises implantées	<p>Liste (non exhaustive) des investissements industriels engagés à ce jour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonderie • Usine de placage et de sciage • Séchoir à bois • Unités de moulage et de fabrication de meubles et de portes • Fabrication de matériaux de construction • Ligne d'assemblage d'ordinateurs • Unités de recyclage de produits ferreux et non-ferreux

	<ul style="list-style-type: none"> Fabrication de produits cosmétiques et pharmaceutiques Unité de mise en bouteille d'oxygène industriel
Nombre d'emplois permanents dans la zone	Création de plus de 5 000 emplois directs (dont 65% de nationaux)
Niveau d'activité de la zone (CA, flux)	Octobre 2021 : 520 conteneurs exportés/mois
% de la zone dans les exportations du pays	1/3 des exportations du Gabon
Conditions d'installation, conditions fiscales	
Conditions à remplir par les entreprises	
Impôt sur les dividendes	Exonération à 100%
Impôt sur les sociétés	Exonération à 100% (pendant 10 ans (10 % d'IS à partir de la 11e année)
Taxe professionnelle	
Taxe sur les salaires	
TVA	Exonération à 100% pendant 25 ans
Taxe professionnelle	
Taxe foncière	Exonération à 100%
Droits de douane	
Autres avantages accordés aux entreprises de la zone	<p>Possibilité de rapatriement des fonds à 100%. Facilités en matière de recrutement de main-d'œuvre étrangère. Exonération de taxe douanière sur l'importation d'équipements, de machines et des pièces de rechange. L'accès à la propriété étrangère est ouvert à 100%.</p> <p>Guichet unique composé de 23 administrations opérationnelles (directions générales des impôts, des Douanes, de l'Environnement, ministère des Affaires étrangères, agence nationale de promotion des investissements, Trésor public, Inspection du travail...) pour accompagner les nouveaux arrivants.</p>

<https://afrique.latribune.fr/economie/strategies/2021-06-28/agroforesterie-l-or-brun-ou-l-alternative-gabonaise-a-l-economie-du-tout-petrole-887311.html>